

O.G.E.C. NOTRE DAME de Pont Saint Esprit

Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques d'Enseignement

Association loi 1901

Déclaration 01960 du 19.09.1960 et modification 887 du 29.11.95 - Préfecture du Gard.

Année scolaire 2025/2026

Participation des familles Année scolaire <u>2025/2026</u>	TOTAL 550 euros dont	
	Participation (pour l'école)	Cotisations départementales
	500	50

Participation des familles dégressive pour :				
		Participation	Cotisations départementales	total
1 ^{er} enfant scolarisé à l'école	100%	500	50	550
2 ^{ème} enfant scolarisé à l'école	90%	450	50	500
3 ^{ème} enfant scolarisé à l'école	80%	400	50	450
4 ^{ème} enfant scolarisé à l'école	70%	350	50	400

La garderie et la restauration sont des services que nous rendons aux familles. Les paiements devront être réguliers et nous attendons un respect scrupuleux des horaires et des comportements attendus.

Garderie (Toute heure commencée sera due entièrement) La deuxième heure sera facturée si est constaté un dépassement de l'horaire de 18h00 = 3.10 euros de plus	7h30/8h45 ou 17h/18h00	3.10 euros
Repas forfait 2, 3 ou 4 jours Nouveau : (Choix viande ou poisson) (Légumes et/ou féculents)	Repas + surveillance temps méridien (12h00/13h20)	6.20
Attention ! Le choix du forfait devra être fait en début d'année et ne pourra être modifié sauf pour changement professionnel, familial ou contrainte de santé (prise en charge extérieure et rdv régulier chez un spécialiste). Ces changements devront être justifiés.		
Repas occasionnel	Repas + surveillance temps méridien (12h00/13h20)	6.70